

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :
1. Montreal, aux BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
2. Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

feuilleton de la Revue Canadienne.

L'ITALIE.—SEN ETAT ACTUEL SES CHARGES D'EMANCIPATION.

Le pays que l'on connaît le moins sur la terre n'est ni l'Arabie, ni la Chine, c'est l'Italie. — Grâce au régime qui depuis trop longtemps comprime la Péninsule; cette honte d'un écrivain est d'une vérité profonde. Après six années d'une résignation infatigable, impossible, voici que, tout-à-coup, l'Italie s'insurge; elle s'insurge avec une sagesse et une résolution également admirables. D'où vient ce mouvement? quelle cause l'a produit? quelles en seront la durée, la portée? La presse quotidienne ne l'a point dit. Après une polémique de plusieurs mois, toutes ces questions si intéressantes et nécessaires à connaître, sont restées en suspens.

Les ayant étudiées, nous allons tâcher de les exposer. Sans contredit, le pape est le plus grand homme de l'époque actuelle. Mais si grand que soit un homme, il ne dépasse point l'humanité. Le génie met en œuvre les forces qui l'environnent, il ne les crée pas; Pie IX n'a donc point créé la situation présente de sa patrie; sa gloire véritable, sa gloire éternelle, c'est de l'avoir clairement décelée et comprise, c'est surtout d'avoir fermement suivi les conseils de sa noble intelligence. Mais, ainsi qu'on va le voir, les causes du mouvement qu'il a déterminé n'existaient que trop autour de lui, avant lui.

Comme l'Allemagne, comme l'Espagne, comme la Belgique, l'Italie eut un moment que 1815 allait lui donner, avec la liberté, l'indépendance. Les promesses ne lui avaient point été égarées. En 1809, l'archiduc Jean débarqua à la France impériale les idées de la révolution et la puissance qu'elles portent, promettant aux Italiens de leur rendre "une patrie indépendante, une constitution, et même la gloire de leurs beaux siècles." Quatre ans plus tard, en 1813, le général Nugent renouvelait, au nom de la même puissance, les mêmes protestations. L'année suivante, enfin, en 1814, lord William Bentinck, provoquant par tous les moyens l'insurrection de l'Italie contre la France révolutionnaire, et nous voyons à votre liberté! Ap-pelez-nous, et nous volerons à votre secours. "Alors nos forces réunies rendront l'Italie ce qu'elle était aux époques les plus brillantes, etc."

Que sont devenues ces glorieuses promesses? l'indépendance, les constitutions, liberté, tout a disparu sous la tyrannie la plus hideuse qui fut jamais.

En créant le royaume d'Italie, Napoléon lui avait laissé une existence personnelle. Le chef du gouvernement était étranger, cela est vrai, mais le gouvernement était national. De même que l'empire français, le royaume d'Italie avait son armée, ses tribunaux, son sénat, ses préfets, son insularité. Le royaume lombardo-venitien, au contraire, n'est qu'une étiquette. Le gouvernement est au-delors comme la couronne. Armée, législation, administration, justice, tout est autrichien, à Milan comme à Vienne. Et non seulement l'Autriche a oublié les promesses des jours de lutte, mais encore elle outrageusement violé les engagements mêmes du congrès de Vienne. Ce congrès avait stipulé en faveur des Lombardo-Vénitiens quelque semblant d'institutions politiques, administratives, municipales. Des assemblées provinciales devaient être instituées; elles participeraient dans une certaine mesure à l'administration et même au gouvernement du pays; les communes seraient dotées d'un bon système municipal, etc., etc. Ces assemblées provinciales, on ne les a jamais réunies, et, quant aux municipalités, on ne s'est souvenu d'elles que pour les dépouiller des faibles droits qui leur restaient encore; et pour leur voler, au préjudice des pauvres, les biens qu'elles possédaient.

Les conséquences de ces promesses étaient inévitables; elles se sont rigoureusement développées et jusqu'à des proportions qui semblent impossibles. Tout d'abord, l'Autriche s'est emparée de l'éducation. Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'exposer en détail ce qu'est cette éducation. Disons seulement qu'elle a pour unique but l'abrutissement des intelligences. Sans sacération aucune, on peut la résumer tout entière dans cette formule: "Il n'y a d'autre Dieu que l'empereur d'Autriche, et M. de Metternich est son prophète."

Par une conséquence logique, l'enseignement mutuel est prosaïque. Isolés les intelligences, c'est le moyen de les abrutir. Les lois autrichiennes étant féodales, les lois lombardo-venitiennes le sont nécessairement. Point de tribunaux, point de débat oral, et même point de tribunaux véritables. Les magistrats qui les composent jugent, chacun chez soi, isolément, sur le vu des pièces communiquées.

Un homme est accusé; il n'aura point d'avocat, et souvent il passera des années en prison avant que son procès ne commence.

Si vous avez entendu parler de la procédure de l'inquisition, vous connaissez la procédure autrichienne en Italie. Jamais un accusé n'y obtient d'être confronté avec les témoins qui déposent contre lui.

Ce qu'est la liberté des personnes sous un tel régime, vous croyez le comprendre? Vous en êtes loin. — Un avocat ne peut franchir les murs de sa résidence sans une permission spéciale. Pour obtenir un passeport, il faut déposer caution. Voyager sans passeport est un crime que la loi punit de la mort civile, si le coupable échappe, et, s'il est pris, des travaux forcés à temps. Pour faire acte de charité, il faut l'autorisation du gouvernement. Celle de la police est indispensable à celui qui veut donner une fête chez soi à ses amis. Telle est la règle générale. Mais le génie des agents de l'Autriche dépasse de cent coudées celui de ses législateurs. La plus magnifique de leurs inventions est sans contredit le precetto. Voici, d'après un publiciste très-compétent, M. de Lavalère-Fraendorff, ce qu'est cette institution. — On appelle precetto en Italie une prescription tantôt verbale, tantôt écrite qui fait connaître à un homme ce qu'on lui permet ou ce qu'on lui défend de faire; par exemple, à l'un on enjoint de ne point aller au spectacle, de ne jamais sortir avant midi ou de rentrer le soir au soleil couchant; on interdit à l'autre d'aller au café, de passer par certaines rues, de sortir des limites de son quartier, de franchir les portes de la ville. Pour quelques-uns, le precetto consiste à ne point se montrer dans les promenades publiques, à ne jamais s'arrêter dans la rue, à ne point parler avec telle ou telle classe de personnes; il en est qui ne doivent, sous aucun prétexte, jouer aux cartes ou au billard, manger dans un restaurant, écrire par la poste ou recevoir des lettres sans les communiquer à la police, se promener en compagnie d'une ou plusieurs personnes, etc., etc. Tout ce que peut rêver l'imagination la plus folle, la plus railleuse, la plus violente, la plus féroce de l'agent le plus subalterne et du plus ignoble mauchard rentre donc dans le cercle sans bornes du precetto. Pour comble d'horreur, le precetto n'est pas une mesure légale, mais arbitraire. Ce n'est point la magistrature qui l'impose, c'est la police. Ce n'est pas même nécessairement le chef de la police, mais le premier ou le dernier venu de ses agents. Et il faut ajouter que la moindre transgression au precetto le plus insensé est punie par la police des châtiments les plus arbitraires.

Comprimer les Italiens, les humilier, les abrutir, c'était quelque chose; ce n'était point assez: il fallait encore les appauvrir. L'argent est une puissance; les géôliers ne laissent point d'argent aux prisonniers. Les provinces d'Italie sont l'habitation de l'Autriche. L'Autriche les appauvrit par l'impôt, par l'absentéisme, par la confiscation. Le produit de l'impôt qui frappe toute chose est employé, partie à payer l'armée autrichienne, l'administration autrichienne, la magistrature autrichienne et surtout la police autrichienne, qui embrasse comme un réseau l'Italie tout entière. Ce qui reste va à Vienne et n'en revient pas. Des nobles en trop grand nombre y vont aussi porter leurs servitudes avec leur argent; rapportent l'un, l'autre, et ramènent leur pays par leur absence comme ils le déshonorent par leur lâcheté. Ceux qui ont le cœur plus haut, l'échafaud, la prison ou l'exil en font justice; et, après tous ces divers châtimens, la confiscation; leurs biens sont mis au séquestre, et les revenus encaissés pour le compte de l'Autriche.

La Sardaigne a un gouvernement national, mais complètement absolu. Le régime y est plus doux, mais il est arbitraire. Depuis quelques années, cependant, le roi Charles-Albert a introduit dans l'administration et dans les lois des améliorations réelles. A mesure qu'il s'éloignait de l'Autriche, il se rapprochait de la justice et du bon sens. Mais que de chemin à faire encore avant que les jésuites n'aient plus le monopole de l'éducation, avant que la lecture des écrits de la jeune Italie ne soit plus un crime puni de mort; avant qu'il soit permis de voyager sans permission; de faire imprimer quelque chose à l'étranger; de recevoir de l'étranger les livres et les journaux; avant que les juifs ne soient plus forcés de se racheter à prix d'argent des vexations les plus humiliantes; avant que les Génois, les Piémontais, les Sardes et les Savoyards puissent librement tirer de leur intelligence et de leur sol les innombrables richesses qu'ils contiennent, etc., etc.

Lucques et la Toscane sont les deux pays italiens les moins mal gouvernés et les moins malheureux. Eux seuls ont des cabinets de lecture où l'on reçoit les journaux français, presque sans exception. Le peuple y est intelligent et actif. Même dans les temps de troubles, les réfugiés politiques y ont trouvé de l'humanité, un refuge, quelquefois même un asile. Comme en Lombardie, l'enseignement mutuel y est prosaïque; mais on y voit des écoles publiques pour les artisans, dont l'organisation n'est pas trop déficiente. La Toscane serait donc heureuse, si, comme tous les autres pays italiens, elle n'était sous l'influence de l'Autriche, qui y fait entretenir une armée de 3,000 sbires, espèce de canaille, fort ennemie des gens de bien, mais

fort douce aux voleurs. L'administration et la justice laissent beaucoup à désirer: on peut dire que c'est l'anarchie en permanence. Les finances y sont aussi fort mal administrées, et le grand-duc en tire personnellement des revenus beaucoup trop considérables. Sa fortune est une des plus énormes de l'Europe. Elle dépasse 200 millions de francs et s'accroît tous les jours.

Un contraste pénible frappe les yeux dès qu'on entre dans les duchés de Parme et de Modène. Duchesse de Parme, Marie-Louise n'a aucune des qualités ni de la reine ni de la femme. Reine, elle a livré son pays à la domination de l'Autriche; femme, elle a poussé jusqu'à la féroce rigueur des répressions. Obligée, en 1831, de fuir la colère d'un peuple qui avait accueilli son avènement avec une imprudente allégresse, elle revint prendre possession de son trône au milieu d'une armée autrichienne; et, pour donner à ses protecteurs des garanties décisives, elle s'empressa de détruire la petite armée nationale qu'avaient formée et disciplinée des officiers sortis des armées franco-italiennes. Le congrès de Vienne avait stipulé, en faveur des Parmésans, l'indépendance, une armée nationale, un gouvernement national, des fonctionnaires nationaux. Sous le nom de la duchesse de Parme, c'est l'Autriche qui possède le duché de Parme, avec un gouvernement autrichien, une armée autrichienne, des fonctionnaires autrichiens et surtout une police autrichienne. Les Parmésans n'ont plus d'autre droit que celui de payer l'impôt qui sert à entretenir le luxe de Marie-Louise, à assurer l'avenir de ses enfants, à solder la tyrannie de l'Autriche.

A Modène, c'est pire encore. Les atrocités du dernier duc sont connues. Depuis sa mort, les choses n'ont point changé de face. Comme il y a dix ans, le duché tout entier est en proie au souverain pouvoir de la police. Un ouvrier qui veut aller travailler d'une commune dans une autre, est tenu de se pourvoir d'une carte de sûreté. Pour la législation, la procédure, les jugements, c'est le régime du royaume lombardo-venitien. Les finances de l'état sont la propriété du prince; il achète, il vend comme il lui plaît et au prix qu'il lui plaît, et il s'empare de ce qui lui plaît. Banquier, il prête de l'argent à des taux honteusement usuraires. C'est l'Egypte sans la peste; car le génie du despote n'a pas encore découvert l'efficacité de la peste, considérée comme moyen de gouvernement.

Passons à Naples. Partout le même spectacle. Une nature magnifique, une population abimée; une terre prodigieuse de richesse, un peuple prodigieux de misère. Le ciel a tout fait pour le Napolitain. Le gouvernement de Naples a tout fait contre la volonté du ciel et contre ses sujets. Cette race de Bourbons que le vent des révolutions n'a point encore balayée de là, est le type de l'ignorance, de la sottise et de la cruauté. Depuis trente ans, elle n'est occupée qu'à régir contre les bienfaits de l'occupation française. Elle reçoit par les lois et par les supplices. Depuis Murat jusqu'à ces malheureux jeunes gens dont les noms du fort Saint-Elme viennent d'entendre les derniers cris, il serait impossible de compter le nombre des victimes qu'elle a tuées, de mesurer le sang qu'elle a versé. Il y a treize ans, on vit éclater à la fois en Sicile le choléra et une insurrection. Le gouvernement napolitain fit plus de cadavres que n'en fit la peste. Et l'insurrection, ainsi ruinée et à décimer ce malheureux pays, tant que durera l'inconcevable résignation de ces peuples.

Nous avons réservé les états de l'Eglise pour le dernier plan du tableau. La logique des faits le voulait ainsi. Jusqu'à l'avènement de Pie IX, ce pays était encore plus mal gouverné que la Lombardie, Modène et Parme eux-mêmes. Le gouvernement tout entier s'y trouvait aux mains des ecclésiastiques. C'étaient des cardinaux qui commandaient les armées, qui dirigeaient l'administration, les finances et qui rendaient la justice. Partout le spirituel et le temporel se voyaient mêlés et confondus. Point de lois fixes, point de jurisprudence, point d'instance définitive; l'autorité du pape absolue au point de casser les jugements et de disposer de leur exécution, même en matière civile; les revenus des impôts appartenant à tout le monde et à personne, tantôt à des familles, tantôt à des congrégations, tantôt à des couvents, de sorte que le gouvernement lui-même ne connaissait ni la valeur ni l'étendue de ses ressources. Pour la police, c'était la plus vexatoire qui ait jamais existé. Elle est allée jusqu'à défendre à tout voyageur, même religieux, d'entrer dans une auberge pour s'y reposer ou s'y rafraîchir. "Pour faciliter l'exécution de cette ordonnance, dit un écrivain, une forte petite croisée étroite est ouverte dans le mur de chaque auberge de village, et, quand survient un pauvre voyageur hâletant, que la pluie soit battante ou que le soleil darde ses rayons embrasés, peu importe, le voyageur doit, s'il veut se désaltérer, s'arrêter devant cette fenêtre, y boire à la hâte la bottiglia qui lui est passée, se taire, la payer et s'en aller sur-le-champ."

Quant à l'éducation, elle était dans les états

de l'église ce qu'elle est dans le reste de l'Italie, et pire encore peut-être.

Telle était l'Italie jusqu'à ces derniers jours; telle on la voit presque partout encore aujourd'hui. Le tableau rapide, incomplet que nous venons de dérouler sous les yeux du lecteur, bien loin d'être chargé, est fort adouci. Est-il possible après cela, nous le demandons aux esprits les plus tranquilles, de discuter la légitimité des vœux que forment tous les Italiens? Est-il possible de ne pas encourager du cœur et de la voix toutes les tentatives de réforme? Ah! nous le disons sans détour, la seule chose qui soit à blâmer chez les Italiens, c'est la résignation incroyable, vraiment coupable, avec laquelle tant d'horreurs ont été par eux souffertes. Et il faut bénir avec une émotion profonde le saint pontife, le grand homme qui a eu pitié de tant de misères, qui a entrepris de guérir tant et de si cruelles blessures!

Quel sera maintenant le résultat de cette tentative? L'Autriche réussira-t-elle à comprimer une fois encore l'Italie, ou bien la justice triomphera-t-elle enfin de la force brutale? Quand on compare superficiellement les deux puissances, quand on observe superficiellement les faits antérieurs, il semble que la question ne soit point douteuse, et que l'Italie soit radicalement impuissante à s'émanciper elle-même. L'Autriche est une puissance de premier ordre, fortement organisée; son armée, toujours prête à entrer en ligne, est une des premières du monde. L'Italie, morcelée en huit petits états, n'est pas une puissance; elle est désorganisée et n'a point d'armée. Ayant voulu se soulever par deux fois, en 1821 et 1831, elle a par deux fois été violemment écrasée.

Toutefois, si l'on considère les choses de plus près et plus à fond, le tableau change un peu. En réalité, l'Autriche est une puissance plus grande que forte. Si l'Italie est morcelée, les diverses parties dont se compose la monarchie autrichienne sont mal équilibrées. La Hongrie est hostile, la Bohême mécontente; la Galicie frémit de colère, de douleur et de désespoir; le Tyrol, si longtemps, si ardemment dévoué contre la France, ne le serait pas contre l'Italie; et, quant au royaume lombardo-venitien, il n'attend que l'occasion de secouer le joug. Historiquement, d'ailleurs, si la puissance défensive de l'Autriche a toujours été redoutable, sa force d'agression a toujours été médiocre, et aujourd'hui plus que jamais. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la carte. Pour comprimer l'Italie, il faudrait se porter en avant et attaquer, et c'est alors l'Italie qui serait sur la défensive. Or, pour la guerre défensive il n'est pas besoin d'une armée régulière. La guerre d'Espagne de 1808 et la dernière guerre civile l'ont clairement prouvé. Il est évident, d'un autre côté, que pour la guerre défensive l'Italie est de tous les pays de l'Europe le mieux doué. Une armée qui occuperait les Apennins ne peut en être délogée que par des forces de beaucoup supérieures; elle peut à son gré, suivant les besoins de l'attaque ou de la défense, rayonner dans toutes les directions; et, comme elle est de tous côtés environnée par la mer, l'Autriche n'ayant point de marine, les guerilles italiennes peuvent être en tout temps réveillées par les neutres et puissamment aidées dans leur lutte par des flottilles de corsaires soit à voile, soit à vapeur, qui les transporteraient à volonté de tous les points sur tous les points du littoral.

Quant aux exemples tirés de 1821 et 31, ils sont peu applicables à l'époque présente. Alors, les peuples étaient en insurrection contre leurs gouvernements; l'Autriche intervenait au milieu d'une sorte de guerre civile. Tandis que, aujourd'hui, les gouvernements et les peuples italiens sont en parfait accord. Il faut ajouter, qu'en 1821 l'Europe favorisait l'agression de l'Autriche, et que le gouvernement français lui prêta 35 millions, sans lesquels elle n'aurait pas pu exécuter son mouvement offensif contre les Deux-Siciles.

Le moment est donc plus favorable aujourd'hui que jamais pour l'Italie, et il est permis d'espérer qu'elle touche enfin à l'indépendance et à la liberté.

Il nous resterait maintenant à rechercher quelle sera, dans ce conflit, l'attitude des deux grands gouvernements constitutionnels, la France et l'Angleterre. L'Angleterre paraît favorable aux insurgés; mais elle n'est aujourd'hui par la bouche de lord Minto, comme elle mentait, en 1813, par la bouche de lord Bentinck. L'Angleterre est et sera toujours l'alliée nécessaire de l'Autriche. Son intérêt, de tous les temps, veut que l'Autriche domine en Italie.

Quant à la France, quel beau rôle pourrait être le sien! Comme il lui serait facile de régler, suivant la justice, la plus grande affaire qui, de longtemps, puisse être ouverte devant l'Europe. Mais, enchaînée par les mariages espagnols et d'autres liens de même sorte, son gouvernement est aujourd'hui condamné à une honteuse impuissance. Les petites considérations sont le tombeau des grandes choses.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 21
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, 21
Aux deux publications réunies, 51 10
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.
PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2. 44
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 2. 44
Au-dessus par lignes, 2. 44
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A franchir les lettres.)

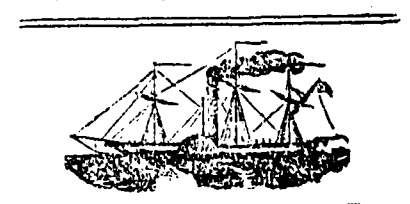
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 NOVEMBRE, 1847.



NOUVELLE D'EUROPE. ARRIVÉE DU CALLEDONIA.

Le steamer Calledonia, parti de Liverpool le 19 octobre est arrivé à Boston vendredi dernier. Les nouvelles sont tout à fait désastreuses pour le commerce. Depuis le départ de la dernière maille, la crise monétaire et financière, continue avec un degré d'intensité alarmante. La conséquence a été une série de faillites, qui a jeté la dévotion dans tout le monde commercial de la Grande-Bretagne; les déshâtes sont si grands qu'à l'heure qu'il est, il n'y a pas une maison de commerce si haut placée qu'elle soit qui puisse être considérée à l'abri du soupçon. Parmi les dernières faillites sont celles de E. F. Thomas et fils, de Lefebvre, maison de Brézil; de Jersey & Cie., de Manchester, Barclay, frères, de Londres dont le passif s'élève dit-on à £150,000; Little & Cie., aussi de Londres; J. & W. Morgan, de Manchester, L. Phillips, fils & Cie., de Londres, Morcan & fils, de Liverpool, Southan, Andrews, White & Cie., etc. Enfin plus de 55 maisons ont arrêté paiement en quelques jours. On dit que la Banque Royale de Liverpool avait arrêté paiement et que d'autres établissements monétaires seraient forcés de faire la même chose. Au départ du steamer, l'embaras était universel et toutes espèces d'affaires arrêtées sans la moindre apparence de réaction. Pour les autres nouvelles de la Grande-Bretagne et du continent, nous renvoyons nos lecteurs à nos correspondances et à nos extraits.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

Londres, 18 octobre, 1847.

L'abomination de la dévotion est décidément en permanence au milieu de nous et c'est mon pénible devoir d'enregistrer dans ces quelques lignes que je vous adresse un bulletin plus lamentable que jamais. Depuis quelques jours nos prévisions les moins rassurantes n'ont été malheureusement que trop confirmées par les faits. Mais en ce moment la réalité plus triste que toutes les conjectures laisse en arrière tous nos calculs et dépasse de loin notre prévoyance. Le débâcle du crédit et de la richesse publi jus a fait des progrès énormes et a jeté le monde commercial dans l'affolement et la stupeur. Vous trouverez sans doute dans vos journaux la longue liste des faillites et des déshâtes, qui se sont succédés depuis le départ du dernier steamer. Il n'y a aucun doute qu'ils ne soient suivis de beaucoup d'autres. Ce qui tendra encore à compliquer les embarras du commerce et de l'industrie, c'est la situation financière de la Grande-Bretagne.

L'amélioration que l'on avait pu remarquer en 1847 dans le revenu public de l'Angleterre ne s'est pas soutenue pendant le troisième trimestre de l'année. Les recettes de ce trimestre, comparées à celle de la même période de 1846, présentent une réduction de 1,507,230 liv. sterl.; l'excédant réalisé sur le premier semestre compense une partie du déficit et le ramène au chiffre déjà considérable de 1,042,268 liv. sterl.

Dès le mois de juillet dernier, l'on pouvait pressentir cette tendance du revenu public à décroître; car les produits de l'exercice, ou impôt indirect, qui est le thermomètre de l'aisance générale, présentaient alors la diminution d'environ 800,000 liv. sterl. Mais de juillet à octobre, la réduction a porté